

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 25 mai 2009

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA HOUSSAYE TRAVAUX SUR LA TOUR CLOCHER ET TRAVAUX URGENTS**

#### **Date de convocation du Conseil Municipal**

19 mai 2009

**Date d'affichage** : 19 mai 2009

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Mademoiselle ORINEL

#### **Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER  
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

#### **Absent ayant donné pouvoir**

Mme OLIVIERO à M. JARNO  
Mme LE DOARE à Mme GREZE  
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

# **CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA HOUSSAYE TRAVAUX SUR LA TOUR CLOCHER ET TRAVAUX URGENTS**

## **Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS**

Des travaux sur la tour-clocher de la chapelle de la Houssaye (IMH) sont prévus pour 2009 . Ils concernent la clôture des baies, la réfection de portes et planchers, la réfection du beffroi, la mise en place d'un paratonnerre, la reprise de l'éclairage.

Suite au diagnostic complémentaire effectué sur l'ensemble de la chapelle, deux reprises sur la couverture et la charpente (reprise d'une noue, consolidation d'un entrait) sont à inclure dans ce programme.

Le montant total des travaux s'élève à 71 248, 02 euros HT et peut être subventionné de la façon suivante :

- D.R.A.C subventionnable 10% de la dépense
- Conseil Général subventionnable 30% de la dépense
- Conseil Régional subventionnable 30% de la dépense
- Pontivy-Communauté 50% du solde HT et hors subventions restant à la commune

### **Nous vous proposons :**

- d'accepter ces travaux complémentaires
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C , du Conseil Général, du Conseil Régional et de Pontivy-Communauté

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 26 mai 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**